

Zone Partagée : Première évaluation

Une zone apaisée

4 septembre 2020

Communiqué de Presse

Comment la zone partagée initiée en mai 2020 est-elle vécue sur le terrain par les usagers du centre ville (piétons, cyclistes, riverains, commerçants et automobilistes) ? L'expérience est-elle positive après 3 mois ? Réponse avec différents éléments.

Initiée mi-mai en réponse au besoin de distanciation physique tout en conservant un esprit de convivialité, la Ville de Namur a transformé la majeure partie du centre-ville de Namur en « zone partagée » avec des aménagements tels que marquages au sol, panneaux, bacs de fleurs, silhouettes, signalétique de parking et une limitation de la vitesse à 20km/h.

Dès l'entame des réflexions sur les aménagements temporaires, il a été prévu et annoncé que ces mesures feraient l'objet d'évaluation. Celles-ci se déroulent actuellement via deux comités, un regroupant les usagers de l'espace public et un plus technique. Après 15 semaines, les résultats et les perspectives ont récemment été formulés.

« Globalement c'est une évaluation positive avec un apaisement de la mobilité et une diminution de la vitesse. Les rues aménagées offrent un confort clair aux usagers qu'ils soient piétons et cyclistes. Dans les autres rues un aménagement complémentaire est nécessaire » explique Stéphanie Scailquin, Echevine en charge de la mobilité.

Pour objectiver l'évaluation de la zone partagée, des analyseurs de vitesse ont été placés à différents endroits. Ils étaient de deux types, des radars préventifs couplés aux radars de prise de vitesse et d'autres radars simples. L'intérêt de ces radars préventifs avec leurs smileys est l'effet immédiat sur la conduite. Dans les rues qui ont fait l'objet d'aménagements, un résultat est indiscutable : elles sont plus apaisées. (rues du Pont, E.Cuvelier, de Fer, Saint-Jacques et avenue de Pairelle). Dans les autres rues, sans aménagement spécifique et qui en plus présentent un profil plus rectiligne, les vitesses sont sensiblement au-dessus de la limite autorisée (rues de Bruxelles, Godefroid, Pépin et boulevard Frère Orban).

Outre les vitesses, les autres indicateurs d'évaluation de la zone sont les temps de parcours, les observations des comportements piétons et la qualité de l'air.

Lors de ces observations, on constate que les cheminements demeurent le plus souvent sur les trottoirs et aux emplacements des anciennes traversées piétonnes.

Pour l'Echevine Scailquin plusieurs raisons expliquent ces comportements. L'habitude, sans conteste ; l'emplacement logique des traversées, à proximité d'un pôle d'intérêt, d'un carrefour ; les emplacements de stationnement qui ménagent des trouées et donc des dégagements qui permettent une meilleure visibilité ou encore le marquage, qui bien que peint en noir, reste visible.

« Si certains usagers regrettent la suppression des passages pour piétons, d'autres s'en félicitent illustre Stéphanie Scailquin. Il nous faut maintenant apprendre à coexister dans cet espace et nous mettons en place différents outils de communication. » annonce l'Echevine. Prochainement, un flyer pédagogique sera d'ailleurs distribué à l'attention des élèves des écoles du centre-ville et à leurs parents afin d'attirer leur attention sur les nouvelles règles de déplacements dans cette zone partagée. Autres outils de communication en cours de réalisation, des panneaux reprenant clairement les rôles de chaque usager dès l'entrée dans la zone et une campagne sur les réseaux sociaux.

Au vu des éléments rapportés par les deux comités, le Collège communal est satisfait de l'expérience. Actuellement le périmètre initialement défini, c'est-à-dire la Corbeille reste inchangé. « La rentrée et les nombreuses écoles aux quatre coins de la corbeille nous donneront une nouvelle réalité de terrain à analyser. Nous ne manquerons pas de revoir les aménagements pour être au plus près des besoins des utilisateurs et des utilisatrices » poursuit l'Echevine.

De nouveaux dispositifs viendront renforcer les structures actuelles. D'ailleurs un nouveau panneau lumineux « volant » a déjà pris place rue de Bruxelles pour rappeler cette zone partagée et la limite des 20km/h.

Et toujours avec cette idée d'évaluation continue, GAU ira à la rencontre des usagers comme e.a. les commerçants, riverains, cyclistes, piétons pour une enquête de satisfaction de cette zone partagée prolongée jusqu'à la fin août 2021.